

DECRET

Décret 369/2023, du 12-7-2023, portant publication du programme du Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce

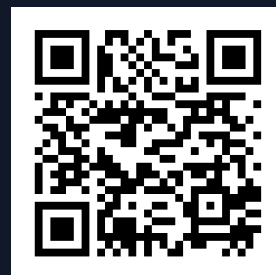
Texte en vigueur au 21/10/2026

Généré le 21/10/2026 à les 07:56

Données jusqu'au BOPA du 21/10/2026

Page en ligne : bopa.mca.ad/fr/decret/369-2023

Traduction réalisée par intelligence artificielle, à titre informatif. Seul le texte catalan publié au Butlletí Oficial del Principat d'Andorra fait foi. Les parties non traduites sont reproduites en catalan. Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal.



Version à jour

Sommaire

Article 1. Objet	3
Article 2. Conditions d'application du programme.....	3
Article 3. Programme de Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce	3
Article 4. Plan d'études.....	3
Article 5. Profil professionnel	3
Disposition abrogatoire première.....	3
Disposition finale première.....	3
Annexe 1. Programme de Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce.....	4
Annexe 2. Plan d'études	4
Annexe 3. Profil professionnel	4

Article 1. Objet

Le présent décret a pour objet l'approbation du programme du Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Article 2. Conditions d'application du programme

Le programme de Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce est mis en œuvre dans les conditions établies par le plan d'études et s'applique dans les termes déterminés par la réglementation régissant l'organisation de la formation professionnelle du système éducatif andorran.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Article 3. Programme de Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce

Le programme de la branche Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce figure à l'annexe 1.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Article 4. Plan d'études

Le plan d'études est le document qui recueille le volume horaire de chaque compétence, réparti entre chacune des tâches qui composent chaque compétence. Le plan d'études figure à l'annexe 2.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Article 5. Profil professionnel

Le profil est le document qui contient la définition du titre, les domaines d'activités professionnelles ainsi que les fonctions et tâches propres au poste de travail. Le profil professionnel figure à l'annexe 3.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Disposition abrogatoire première

Décret du 21-9-2022 de publication du Programme du Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de Services commerciaux est abrogé.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Disposition finale première

présent Décret entre en vigueur le jour suivant sa publication au Bulletin officiel de la Principauté d'Andorre.

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logis](#) (BOPA 2023-07-19)

Annexe 1. Programme de Diplôme professionnel initial d'auxiliaire de logistique et de commerce

Annexe 1

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logís](#) (BOPA 2023-07-19)

Annexe 2. Plan d'études

Annexe 2

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logís](#) (BOPA 2023-07-19)

Annexe 3. Profil professionnel

Annexe 3

Redacció vigent des del 20/07/2023 · text original · [Decret 369/2023, del 12-7-2023, de publicació del programa de Diploma professional inicial d'auxiliar de logís](#) (BOPA 2023-07-19)